

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**Rapport n° CP 2021-318****FINANCEMENT DU TRAMWAY T1 EST (93) ET CLÔTURE DU TRAMWAY T6 (92 ET 78)****Texte de l'amendement :****Amendement**

L'article 2 est modifié comme suit :

Soumettra à la prochaine séance du Conseil régional la convention de financement des travaux de la phase 2 (Montreuil Théophile Sueur– Val-de-Fontenay) du prolongement du tramway T1.

Exposé des motifs**Le prolongement du T1 au Val-de-Fontenay ne peut plus attendre :
stop au phasage financier !**

Le prolongement du tramway T1 à l'Est, de Noisy-le-Sec à Fontenay-sous-Bois, a été soumis à la concertation pour la première fois il y a 20 ans, en 2001. Deux concertations supplémentaires ont été organisées afin d'affiner et d'identifier un consensus dans la traversée du centre-ville de Noisy-le-Sec avant le blocage du dossier, durant une décennie, par Laurent RIVOIRE Maire UDI de la commune de 2010 à 2020.

Dans le CPER 2015-2020 tel qu'adopté en juillet 2015, une enveloppe de 400 millions d'euros a été affectée à l'opération T1 à l'Est Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay.

Par avenant du 7 février 2017, la majorité régionale a baissé l'enveloppe prévue pour cette opération de 100 millions, la passant de 400 à 300 millions d'euros.

L'amputation de cette enveloppe, indépendante de tout calendrier technique, a eu pour conséquence la mise en place d'un phasage financier du prolongement avec une phase 1 de Noisy-le-Sec à Montreuil – Théophile Sueur et une phase 2 entre Montreuil – Théophile Sueur et Val-de-Fontenay.

Les travaux de la phase 1 ont été engagés en 2019. Il était alors indiqué aux collectivités que la phase 2 serait engagée « dans la continuité de la phase 1 ». Malgré les engagements pris, la convention de financement de la phase 2 n'est toujours pas mise en place. Cette situation a directement engendré un énième retard de la date prévisionnelle de la mise en service de la phase 2 désormais annoncée pour 2026.

Afin d'éviter de nouveaux retards pour la phase 2, il est nécessaire que la convention de financement de la phase 2 soit signée en 2021. Il est donc demandé de soumettre, à la prochaine séance du Conseil régional, la convention de financement des travaux de la phase 2 (Montreuil Théophile Sueur– Val-de-Fontenay).

Ghislaine SENEÉ**Maxime DES GAYETS****Paul VANNIER****Céline MALAISIÉ**